





Brive, après avoir porté plainte pour «*interception illégale de correspondances et atteintes à l'intimité de la vie privée*»:

«Lorsque nous sommes rentrés, il est apparu qu'en plus des fils rouge et blanc, il y avait deux autres fils, un bleu et un jaune, qui étaient branchés sur ce qui était notre ligne téléphonique. Ces deux fils étaient reliés à un petit boîtier.»\*

Le technicien de France télécom, également entendu dans le cadre de cette procédure, est plus explicite:

«J'ai immédiatement constaté qu'il avait un branchement en trop sur la tête de ligne. Le branchement était constitué par une « jarretière », c'est à dire deux conducteurs électriques posés en dérivation par rapport à la tête de ligne. (...) Constatant cette anomalie, j'ai suivi ces deux fils sur deux-trois mètres et j'ai vu qu'ils étaient raccordés à un équipement inconnu pour moi, sans pouvoir vous préciser de quoi il s'agissait (...). J'ai tout de suite compris qu'il ne s'agissait pas d'un simple piratage « privé » de téléphone mais de quelque chose de louche. J'ai dit au client qu'il y avait quelque chose d'anormal sur la ligne du magasin général de Tarnac.»

### **«Du coup, c'est la police!»**

Le malaise s'installe. G. F. tente une blague:

«Quand on a vu ce dispositif, le technicien a tout de suite dit « ce n'est pas de chez nous » - sous-entendu de chez France télécom -, et moi j'ai dit « du coup c'est de la police! », en plaisantant. C'est à ce moment là qu'il a appelé son supérieur hiérarchique. J'ai donc pensé que c'était une écoute téléphonique.»

Un vent de panique court alors à France télécom. Il part du plateau des Millevaches, pour finir au service en charge des écoutes téléphonique, à Paris, en passant par la direction départementale, à Tulle, par le service de conduite d'activité, à Limoges, et par la direction régionale, à Bordeaux.



«Mon responsable m'a confirmé presque immédiatement qu'il devait s'agir d'un branchement correspondant à une écoute téléphonique. Il n'avait pas l'air surpris et m'a demandé de débrancher sur le champ les deux fils apposés sur la réglette. (...) Je tiens à préciser que d'autres têtes de ligne semblaient faire l'objet de dérivations identiques, par le système de fils raccordés sur le devant de la même réglette. Je ne me souviens pas avoir débranché les autres dérivations apposées sur d'autres lignes. Dans la précipitation, je ne sais plus si j'ai délivré au client un compte rendu d'intervention (constitué d'un feuillet) comme cela doit se faire habituellement. (...) J'ai quitté Tarnac et suis reparti sur Ussel pour aller manger. Je n'avais pas fait dix kilomètres que mon téléphone de service s'est mis à sonner: c'était mon responsable qui m'appelait pour me dire que quelqu'un de Paris, de la centrale de France télécom allait me rappeler.»

Le coup de fil ne tarde pas, effectivement:

«Une heure après les faits j'ai eu un appel émanant d'un responsable des écoutes en région parisienne, je ne me souviens plus du nom de cet interlocuteur. Il m'a donc demandé de lui relater les faits, chose que j'ai faite dans les détails. Il ne m'a alors été fait aucun reproche.»\*

Las, le technicien vient, bien involontairement, de griller tout le dispositif d'écoutes en place dans le village. A France télécom, ça ne passe pas. Il faut un coupable, et une sanction.

«Le lendemain mon responsable m'a dit que nous étions convoqués à la direction régionale de Bordeaux le jour même. Nous avons donc été reçus par un responsable de la sécurité interne. (...) Immédiatement après cette entretien l'adjoint du directeur régional m'a remis une lettre de mise à pied à titre conservatoire. Il m'a alors notifié qu'il m'était reproché une faute professionnelle prévue par le règlement intérieur en faisant pénétrer à l'intérieur d'un local technique une personne étrangère.»\*

L'affaire de Tarnac n'a pas commencé qu'elle a déjà fait une victime: un employé de France télécom.



## A la bonne franquette

A ce moment, Tarnac est probablement la commune la plus écoutée de France, proportionnellement au nombre d'habitants. A en croire le technicien France télécom chargé de poser les écoutes dans la région (interrogé par les policiers en 2013), le local technique n'a rien à envier au Moulin-Rouge en terme de «*jarretières*» :

«Je savais qu'il y avait plusieurs interceptions (trois ou quatre) en cours ou clôturées dans le répartiteur de Tarnac, que j'avais moi-même installées.»\*

C'est comme ça, les écoutes à la campagne, artisanal, à la bonne franquette. La demande d'autorisation d'interception de sécurité pour le Magasin général – enfin, les «*activistes autonomes violents de la communauté du Goutailloux*» comme les RG les décrivent dans le document – a été déposée le 20 mars selon la procédure «*d'urgence absolue*» qui oblige la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) à répondre en une heure – le formulaire précise: «*à n'utiliser que si une mise sous surveillance immédiate est impérative*». Manifestement, il était «absolument urgent» de ne surtout pas se presser: le dispositif n'est posé que cinq jours plus tard.

Dans les jours qui suivent, responsables des RG et de la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la police judiciaire se réunissent. Pour transmettre un dossier à la justice, les RG doivent passer par la SDAT, ou tout autre service de police judiciaire: eux-mêmes ne sont pas habilités. La décision est prise. Il faut solliciter le parquet de Paris, compétent à l'échelle nationale pour le terrorisme, passer au stade judiciaire des investigations. Le 11 avril, la demande d'ouverture d'enquête préliminaire part. Le 16, la procédure est ouverte. L'affaire entre dans une nouvelle phase.